

HYPOTHÈSES POUR BRUXELLES EN 2014

PIERRE LACONTE¹

La loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises créait la “Région de Bruxelles-Capitale”. Cette loi était riche en ambiguïtés sur les compétences restant à la Ville et aux communes dans des secteurs-clés (urbanisme, transport, etc.), ce qui a entraîné des blocages prolongés sur des dossiers tels que le développement du quartier européen ou le site de Tour et Taxis.

En outre la parité linguistique au sein du Gouvernement de la région donnait un droit de veto aux représentants de la minorité flamande (17 sur 89). A de très nombreuses reprises ce droit de veto a été exercé pour imposer une décision spécifique, par exemple une nomination-clé ou une désignation d’auteur de projet urbanistique.

Enfin l’absence des moyens financiers pouvant permettre à la région la mise en œuvre de ses compétences ont entraîné un sous-financement structurel paralysant. Ce sous-financement fut aggravé par la loi spéciale du 13 juillet 2001 « portant refinancement des Communautés ».

La loi spéciale de 2001 permettait par contre à la région de lever des impôts sur les immeubles et sur le parc automobile, mais cette compétence, qui supposait notamment la mise en place d’un cadastre régional, ne fut pas appliquée, faute d’un accord politique au sein même de la région. Celle-ci reste plus que jamais en quête d’une augmentation de sa dotation pour assurer sa survie.

Le succès de la N-VA aux élections locales du 14 octobre 2012 a largement confirmé le progrès de ce parti en Flandre, à partir d’une campagne à thématique nationale autant que locale. La N-VA bénéficie du leadership charismatique et « mutant » (c’est-à-dire porteur de changements structurels) de Bart DE WEVER. Celui-ci a réussi à engendrer en Flandre un « mouvement social », c’est-à-dire un mouvement dépassant les piliers idéologiques traditionnels et les clivages entre classes sociales, grâce à un message économique simple, à savoir l’avantage pour toute la population flamande de mettre fin aux transferts financiers entre la Flandre et les autres régions, perpétués par le Gouvernement fédéral Di RUPO au bénéfice des intérêts clientélistes du PS wallon (notamment maintien du chômage à vie et indexation des salaires, payés par une fiscalité croissante, éventuellement sur les fortunes).

La confusion entre produit intérieur bruxellois brut par habitant (un des plus élevés d'Europe) et revenu par habitant (un des plus faibles) a également permis à la N-VA de convaincre l'opinion flamande que la région de Bruxelles-Capitale n'était pas viable et qu'il était possible de monnayer une augmentation de ses ressources contre sa mise sous tutelle conjointe par les deux communautés.

A l'intérieur même de la région la crainte d'une future majorité démographique musulmane pourrait inciter une partie de l'électorat à voter pour la N-VA, renforçant les possibilités de blocage – programmé cette fois - de la représentation flamande (« Plutôt Bart qu'Emir »).

Deux hypothèses parmi d'autres sont concevables au-delà des élections de 2014.

1. Hypothèse d'une négociation directe entre communautés sur le financement de Bruxelles et ses conditions institutionnelles.

Selon cette première hypothèse l'accession de la N-VA à une position dominante au sein du parlement flamand – confortée par le soutien du Vlaams Belang -, ouvrirait la porte à une négociation entre Communautés en vue d'un accord imposant notamment au nouveau gouvernement fédéral le transfert aux Communautés de la plupart des matières concernant les personnes à Bruxelles, et des multiples scissions figurant dans la « Note du clarificateur royal » du 17 octobre 2010, ainsi que la « restructuration » de la région. Le transfert du fédéral aux communautés irait donc bien au delà des 17 milliards déjà prévus dans l'accord gouvernemental à huit de Di RUPPO (et que beaucoup considèrent incompréhensible et inapplicable).

La région ne serait pas invitée à ces négociations, pas plus qu'elle ne l'avait été aux négociations ayant abouti à la loi spéciale de 2001.

2. Hypothèse d'une stratégie de la région en 2013, lui permettant d'assurer sa survie, sans attendre un refinancement hypothétique :

- L'établissement d'une taxation régionale partielle des personnes physiques travaillant à Bruxelles, à l'instar du système allemand. La liberté linguistique bruxelloise y serait le meilleur rempart contre le spectre des délocalisations.

- L'établissement d'un cadastre bruxellois et le remplacement de l'impôt cadastral actuel (et des taxes sur les plus-values en cas de vente) par une taxation immobilière annuelle des terrains et des immeubles situés dans la Région, à l'instar du système pratiqué partout aux États-Unis. Les droits d'enregistrement pourraient être abaissés en compensation.

- L'instauration d'un péage urbain, contrôlé par satellite, sur les véhicules immatriculés à l'extérieur de la région lors de leur entrée dans celle-ci. Le produit a été estimé devoir dépasser l'ensemble de la dette régionale. Un appel

d'offres pour un tel système a été lancé à Singapour (« Next Generation Electronic Road Pricing System »). La « Low Emission Zone » autour de Londres s'oriente dans le même sens. L'instauration d'un péage urbain est prônée notamment par Bernard CLERFAYT, ancien Secrétaire d'État aux Finances.

Les chances de la deuxième hypothèse dépendent de l'émergence d'une personnalité bruxelloise bilingue, charismatique et « mutante », capable de faire accepter un projet régional de refinancement par l'ensemble des segments de la population bruxelloise et affirmer la réalité de la région - belge et européenne -, au-delà des intérêts de la Ville et des communes, des états-majors des partis, des piliers idéologiques et des clivages sociaux, ethniques et linguistiques, à l'instar de ce qu'a brillamment réussi Bart DE WEVER en Flandre.

¹ Président de la Fondation pour l'environnement urbain. De 1963 à 1966 Chef de cabinet adjoint du Vice-gouverneur de la Province de Brabant, en charge des questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Bruxelles-Capitale. Le présent article met à jour l'article « Partis communautaires et perspectives bruxelloises : quelques pistes de réflexion » paru dans la *Revue Générale*, N° 6-2003. Son contenu a été étendu aux questions d'aménagement urbain et développé à l'échelle européenne dans l'ouvrage « Brussels : Perspectives on a European Capital » (www.ffue.org 2007).